

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

indemnités journalières Question écrite n° 5631

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la modification du mode de calcul des indemnités journalières en cas de maladie et d'accident et de maladie professionnelle. En effet, les adhérents de la FNATH sont inquiets par cette modification qui pourrait avoir pour conséquence de réduire le montant des indemnités maladie d'environ 30 euros par mois. Une proposition de loi relative à l'amélioration de l'indemnisation des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles a été déposée à l'Assemblée Nationale et elle constitue un réel espoir pour les victimes du travail. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle entend soutenir cette initiative parlementaire et quelles suites elle entend y réserver.

Données clés

Auteur: M. Damien Meslot

Circonscription : Territoire de Belfort (1re circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 5631

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé **Ministère attributaire** : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 2 octobre 2012, page 5275